

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Art. 1: LA DEFINITION DES PRESTATIONS:

1.1 - LA LOCATION DE VOITURE, 4x4, MINIBUS, A PARTIR DE LIBREVILLE

La prestation consiste à mettre à la disposition du client un véhicule avec ou sans chauffeur, celui-ci parlant au moins le français et connaissant parfaitement le GABON. Le véhicule est en état de marche, bien entretenu par son propriétaire et dispose d'un certificat du contrôle technique de moins d'un an.

La location du véhicule avec chauffeur se déroule dans la journée entre 6 et 20 heures, sans dépasser toutefois les 10 heures de mise à disposition et 8 heures de conduite dans la journée. De 20 heures à 6 heures du matin, la location de véhicule avec chauffeur est facturée à un tarif supérieur en fonction du type d'utilisation. En cas de panne ou d'avaries qui immobilisent le chauffeur et sa voiture plus de 2 heures, une procédure de remplacement peut être mise en place.

1.2 - L'HEBERGEMENT AVEC CONCIERGERIE

Les prestations de conciergerie consistent à mettre à la disposition de clients expatriés ou en missions longues durées, désirant habiter dans une maison ou un appartement, une prestation d'hébergement globale comprenant la fourniture du logement, le service d'entretien avec ménagère ou femme de ménage, la fourniture d'électricité et d'eau, les abonnements divers du type internet, télévision, téléphonie, etc.).

1.3 LE SERVICE TOURISTIQUE

Les prestations touristiques consistent à proposer des excursions au GABON. Ces excursions intègrent les prestations de guidage et la logistique. Certaines de ces excursions au GABON sont publiées sur le site www.gabon-voyage-afrique.online/gabon-tourisme, les autres sont créées en fonction du choix du client.

Art. 2: LE TARIF DES PRESTATIONS:

2.1 - Les locations de véhicule avec chauffeur au Gabon :

2.1.1 - Toutes les locations démarrent à Libreville, sauf exception définies dans le contrat de réservation. La tarification de base de la location de véhicules est la journée de 6 heures à 20 heures avec kilométrage illimité, la tarification comprend la location du véhicule sur Libreville intra-muros, la mise à disposition d'un chauffeur dans les conditions définies à l'art. 1.1. La tarification journalière est majorée pour les locations HORS LIBREVILLE (sud, centre, ouest, nord).

Le carburant, les péages et les taxes ne sont pas compris dans le prix de base de la location.

2.1.2 - La location des véhicules la nuit s'entend entre 20 heures à 6 heures. Vous pouvez louer des forfaits soirées de 20 à 24 heures, ou des forfaits nuits dans le cas d'une mise à disposition du chauffeur et de la voiture au-delà de MINUIT. Dans le cas où le chauffeur serait dans l'obligation de poursuivre son activité au-delà de 20 heures, il est fait application du tarif après 20 heures en fonction de la durée de dépassement.

2.1.3 - La location d'un véhicule hors Cotonou sur une journée se réalise dans les conditions définies à l'art. 1.1. Dans le cas d'une location de véhicule hors Libreville sur plusieurs jours, il faut ajouter au tarif de base le prix de l'hébergement du chauffeur sauf pour la dernière journée.

2.1.4 - La location du véhicule ne comprend pas le carburant, cependant vous pouvez souscrire à des forfaits carburants, dans ce cas votre chauffeur paiera à votre place le carburant à la pompe.

Au cours de la location, le forfait carburant pourra être ajusté, dans les conditions suivantes: -Modification du tarif officiel du carburant à la pompe. - Dans le cas d'une différence dans le kilométrage en + ou - de 50 km: les ajustements se feront sur la base des informations enregistrées par le chauffeur sur la fiche de route chaque jour et émargées par le client.

2.2 - Le prix de la location d'une voiture sans chauffeur à Libreville.

2.2.1 : définition du tarif : Les prix sont valables pour le seul périmètre de circulation défini dans le contrat de réservation. Par défaut, les tarifs correspondant à une autorisation de circulation dans la zone urbaine de Libreville. Si le véhicule est amené à rouler hors du périmètre de circulation autorisé par le contrat initial de réservation, le contrat peut faire l'objet d'une résiliation anticipée dans les conditions définies par les conditions générales, ou d'une facturation complémentaire correspondant à l'utilisation réelle du véhicule.

2.2.2 : L'assurance : Les tarifs affichés incluent d'office une assurance au tiers simple (responsabilité civil, défense, recours et personne).

2.2.3 : Le carburant : le véhicule est mis à disposition avec le plein de carburant ou un niveau de carburant déterminé lors de la prise du véhicule. Si le véhicule n'est pas restitué avec la quantité de carburant identique à celle constatée au départ le carburant vous serez redevable d'une pénalité de: 10.000 CFA.

2.2.4 : les pannes ou accidents : le véhicule est sous votre responsabilité jusqu'à la prise en charge par le service de dépannage. Les frais de dépannage sont à votre charge et il est strictement interdit de procéder aux réparations ou au remorquage sans notre avis de l'agence.

2.2.5 : La restitution du véhicule se fait dans les locaux de l'agence, à défaut de restitution en dehors de l'agence, nous serons dans l'obligation de facturer un supplément de 15 000 FCFA TTC pour les frais de convoyage. Le véhicule doit être rendu propre à l'intérieur comme à l'extérieur, à défaut il vous sera facturé un supplément de 50.000 FCFA lors de la restitution.

2.2.6 : La garantie et franchise : Pour toutes les voitures louées sans chauffeur, il est exigé le dépôt d'une garantie avant la prise en charge. Le montant de cette garantie est déterminé par le type de véhicule loué.

2.3 - Les prestations d'hébergements avec conciergerie

Le tarif d'un appartement est établi mensuellement, il comprend les frais de négociations, 1) les taxes diverses existantes au moment de la signature du contrat, 2) les frais des consommables (électricité, eau) facturé au tarif en vigueur au moment de la signature du contrat, 3) les frais d'entretien et de ménage, 4) les abonnements éventuels Internet et de programmes de télévision.

2.4 - Les prestations touristiques

Les tarifs des excursions sont établis en fonction du nombre de personnes participantes; le tarif intègre notamment, les frais de guidages, les frais d'accès au site touristique et selon le cas des frais de logistiques ou d'équipement nécessaire à la mise en place de l'excursion, d'une manière générale le détail des coûts est décrit dans le contrat de réservation.

Art. 3 : LA RESERVATION DES PRESTATIONS

3.1. **Réservation manuelle:** Un devis est établi suivant votre demande formulée, soit par mail, soit en remplissant un formulaire accessible sur le site internet, après acceptation du devis, vous recevez un contrat qui définit les conditions de réservation et de paiement. **Le paiement de l'acompte à la réservation vaut acceptation des conditions commerciales du contrat** dans le cas où vous choisissez le paiement par mandat de prélèvements SEPA, vous disposez d'une période de rétractation de 7 jours après l'envoi par mail de votre RIB;

3.3 - **Le traitement de la réservation d'une prestation de conciergerie est manuel.** Un devis est établi sur la base des demandes du client, après acceptation du devis, un contrat est établi qui définit: la prestation, les conditions de facturation, de réservation, et de paiement. Le paiement de l'acompte vaut acceptation du contrat et des conditions générales de vente ou dans le cas où vous choisissez le paiement par mandat de prélèvements SEPA, vous disposez d'une période de rétractation de 7 jours après l'envoi par mail de votre RIB;

3.4 - **La réservation des excursions** peut se faire directement avec notre système de réservation ou manuellement sur demande de devis.

3.4.1 - **La réservation manuelle,** vous pouvez formuler une demande de devis à travers nos différents formulaires ou par mail. Un devis est établi sur la base de vos demandes; après acceptation du devis, un contrat est établi qui définit, la prestation, les conditions de facturation, de réservation, et de paiement. Le paiement de l'acompte vaut acceptation du contrat et des conditions générales de vente, dans le cas où vous choisissez le paiement par mandat de prélèvements SEPA, vous disposez d'une période de rétractation de 7 jours après l'envoi par mail de votre RIB;

Art. 4: NOS CONTRATS ET LA GARANTIE "BONNE EXECUTION" DES PRESTATIONS

Le mode de facturation est défini par le contrat:

4.1- **Les contrats libellés en euros** font l'objet d'une facturation en euros et bénéficient d'une garantie de bonne exécution via notre TIERS DE CONFIANCE (pour les paiements en carte bancaire) qui permet de bénéficier notamment d'une garantie de remboursement en cas d'annulation ou de modification de contrat en cours d'exécution. Pour les autres modes de paiement, vous devez fournir vos coordonnées et votre RIB pour bénéficier de la garantie bonne exécution. Ces remboursements sont opérés, soit par le crédit de la carte bancaire, dans le cas d'un paiement carte bancaire, soit par virement bancaire si le paiement est intervenu par virement ou prélèvement bancaire.

La facturation en EUROS intègre, outre le prix de la prestation, les frais de tiers de confiance, les frais d'encaissement, les frais de transfert et les frais de change. Chaque transaction financière fait l'objet d'un relevé de compte détaillé.

4.2 - **Les contrats libellés en F CFA,** n'intègre pas les frais de transfert et de change, ils sont donc à votre charge, de plus ces contrats ne sont pas couverts par la garantie de bonne exécution.

Art. 5 LA FACTURATION ET LE PAIEMENT DES PRESTATIONS

Le choix du mode et les conditions de paiement sont définis par le contrat:

5.1 - **Les contrats libellés en euros:** Vous disposez de plusieurs modes de règlement, par carte bancaire, virement bancaire ou mandats de prélèvements SEPA sous réserve d'acceptation de votre dossier.

5.2- **contrat en F CFA:** vous disposez de deux modes de règlements, par virement avec paie-

Art. 6 L'ANNULLATION DE LA RESERVATION PAR LE CLIENT

Pour toute annulation réalisée QUINZE JOURS avant votre date de prise en charge, vous pouvez bénéficier du remboursement de votre acompte dans les conditions définies ci-dessous, passé ce délai l'acompte reste acquis auprès de MP-SERVICES.

6.1 - **L'annulation dans les délais :** ouvre droit au remboursement de votre acompte, moins les frais de réservation. Le remboursement sera effectué par PAYPAL par le crédit, de votre carte bancaire ou de votre compte PAYPAL ou par virement bancaire, déduction faite des frais de réservations et de remboursement. Ces frais correspondent à 6 % du montant de la réservation plus 2 euros par remboursement.

6.2 - **L'annulation hors délai :** l'acompte de 30% versé au moment de la réservation sera acquis par MP-SERVICES, pour les annulations 24 heures du début de la prestation, les frais sont majorés de la première journée de prestation. Pour les clients ayant optés pour le mandat prélèvement SEPA, les frais d'annulation sont de 10% après la période de rétractation, de 30% après la première échéance, et majorés de la première journée de prestation dans le cas d'une annulation 24 heures avant le démarrage de la prestation.

Art. 7 LA RESILIATION DU CONTRAT

7.1 - **La résiliation d'office par MP-SERVICES:** MP-SERVICES peut prononcer la résiliation d'office du contrat en raison de manquements graves de la part du client en cours d'exécution du contrat, ou en cas du non paiement des acomptes définis par le présent contrat. L'indemnité de résiliation sera de 30% du montant du contrat. Cette indemnité sera déduite du remboursement des sommes déjà versées par le client au moment à la date de résiliation.

7.2 **La résiliation en cours de contrat par le client:** Une résiliation en cours d'exécution du contrat par le client ouvre droit au paiement d'une indemnité de résiliation au profit de MP-SERVICES d'un montant égal à 25% de montant du contrat. Cette indemnité est déduite des sommes effectivement encaissées et remboursées au client (hors suppléments).

Art. 8: L'ATtribution DE JURIDICTION :

Toute contestation relative à l'exécution et à l'interprétation des présentes conditions commerciales est du ressort du tribunal compétent du lieu d'exécution de la prestation, même en cas de pluralité de défenseur.

Cependant les litiges concernant l'exécution des contrats libellés en euros ou dans une autre devise, sont du ressort du tribunal de commerce de la ville d'Angers 49000 France domiciliation exclusive des paiements